

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION
PAYANTE PAR L'ERSUMA**

Siège de l'ERSUMA, Porto-Novo (Bénin)

Du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017

Thème : « **PRATIQUE DE LA MEDIATION DANS L'ESPACE OHADA** »

04 octobre 2017

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Modes alternatifs de règlement des différends s'inscrivent dans un mouvement de recherche d'autres méthodes de gestion du contentieux préservant le partenariat. En effet, l'attente légitime des parties ne réside pas nécessairement dans une décision prononcée par les juridictions étatiques à l'issue d'une procédure dont les modalités et la finalité peuvent être en défaveur des relations contractuelles qui doivent demeurer pérennes. Au contraire, les parties cherchent à conserver et à renforcer leur partenariat par l'évitement de l'intervention des juridictions étatiques dans le règlement de leurs différends. Elles optent de plus en plus pour une solution amiable auxdits différends qui, au-delà de la confidentialité qu'elle offre, assure une célérité du traitement des litiges. La solution amiable est le résultat de l'utilisation des modes alternatifs de règlement des différends qui sont des instruments permettant de régler tout différend d'ordre contractuel en privé, avec l'appui, le cas échéant, de la justice étatique. Parmi ces modes on peut citer notamment l'arbitrage, la conciliation et la médiation.

L'arbitrage est prôné par le Traité de l'OHADA comme mode privilégié de règlement mais la médiation se démarque de ses pairs par sa simplicité et son caractère pluridimensionnel. En effet, la médiation est une pratique familière à bien des égards dans l'espace de l'OHADA. La pratique de la médiation se développe de plus en plus dans des domaines divers et constitue notamment une procédure de prévention de difficultés des entreprises.

Même si elle n'est pas encore formalisée à travers un Acte uniforme, certains Etats comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso disposent déjà de lois sur la médiation. L'OHADA elle-même travaille à l'avènement prochain d'un Acte uniforme sur la médiation dans les dix-sept Etats-parties.

L'engouement pour la matière est donc patent sans pour autant que les acteurs de la médiation ne disposent de compétences techniques pour une prise en charge appropriée de la procédure de médiation. Il est donc utile, dans le cadre d'une formation à l'ERSUMA, de favoriser le transfert de compétences au profit des différents acteurs de la médiation pour un développement de ce mode amiable de règlement des différends.

II- L'ERSUMA

L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), rattachée au Secrétariat Permanent, est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et organisée par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995 révisé par les Règlements N° 004/2009/CM/OHADA du 19 Décembre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 Juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant Statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto- Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États parties de l'OHADA par la sensibilisation, la formation continue, l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire. Les formations organisées par l'ERSUMA ont essentiellement pour cible les magistrats, avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice, experts judiciaires, experts-comptables, fonctionnaires, opérateurs économiques.

L'ERSUMA a quatre missions principales :

- améliorer le système juridique et judiciaire des Etats-parties;
- assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des Etats-parties relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- agir comme un centre de recherche et de documentation en droit OHADA et en tout autre droit communautaire ;
- être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application de la loi.

III- IMPULSION DU DROIT COMMUNAUTAIRE

Portée sur ses fonds baptismaux le 06 mars 2010 IDC est une association ayant pour mission d'amener le gouvernement béninois, les acteurs et professionnels du droit, au Bénin, en Afrique et en dehors de l'Afrique, à mieux s'imprégner des règles du droit communautaire et du droit harmonisé issu de l'OHADA. Elle poursuit les objectifs suivants :

- amener les autorités politico-administratives, les acteurs et professionnels du droit à s'imprégner davantage des règles du droit communautaire et de celles du droit harmonisé issu de l'OHADA afin de les vulgariser auprès des populations.
- favoriser l'accès au droit en langues nationales aux couches non alphabétisées ;
- contribuer à la création d'un cadre favorisant la formation et le renforcement des capacités des professionnels du droit en particulier et de toute autre personne, professionnelle ou non intéressée au droit communautaire et au droit harmonisé ;
- créer un cadre propice à la recherche et aux publications sur le droit communautaire et le droit harmonisé ;
- sensibiliser les pouvoirs publics à l'élargissement, à la mise en œuvre et à l'application du droit communautaire et du droit harmonisé.

IV- METHODOLOGIE DE LA FORMATION

La présente session de formation se déroulera autour d'un programme pédagogique adapté au public cible et aux objectifs de la formation. Elle prend essentiellement la forme d'ateliers pratiques en groupes. En raison de ses objectifs et de son objet essentiellement pratiques, elle s'effectue par le biais d'une présentation générale en plénière constituée de brefs exposés théoriques suivis d'échanges dans un cadre participatif et inclusif. Le transfert de compétence est obtenu à travers la résolution d'études de cas, les mises en situation et simulations, les exercices de rédaction d'actes ou de résolution de problèmes, le recensement de nouveaux axes d'intervention, et la conception d'outils de travail appropriés par les auditeurs eux-mêmes.

A l'issue de la formation, trois séries de fiches d'évaluation sont remplies afin d'apprécier l'organisation globale de la session de formation :

- Fiche d'évaluation de la formation par les participants ;
- Fiche d'évaluation des participants et de la formation par les formateurs ;
- Fiche d'évaluation de la formation, des formateurs et des participants par le Directeur des Etudes.

V- OBJECTIFS DE LA FORMATION

A- Objectif général

En prélude à l'avènement prochain d'un Acte uniforme sur la médiation et face à la pratique constante de la médiation, la présente formation vise à renforcer les capacités des acteurs actuels et potentiels de ce mode amiable de règlement des différends.

B- Objectifs spécifiques

- Distinguer les différentes techniques de règlement des différends ;
- Informer des enjeux de la distinction entre les différents modes alternatifs de règlement des différends ;
- Informer sur les différentes règles en vigueur en matière de médiation ;
- Identifier les différentes matières susceptibles d'être soumises à la médiation;
- Identifier les différentes modalités de médiation existantes ;
- Connaître la procédure propre à chaque type de médiation ;
- Identifier les différentes étapes de chaque procédure de médiation ;
- Définir les pouvoirs, droits et missions du médiateur, des parties et de leurs conseils ;
- Connaître le mode de fonctionnement des institutions habilitées à connaître de la médiation;
- Identifier et traiter les difficultés diverses relatives à la procédure de médiation.

VI- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la formation, les participants doivent être capables de :

- Distinguer les différentes techniques de règlement des différends ;
- Informer des enjeux de la distinction entre les différents modes alternatifs de règlement des différends ;
- Informer sur les différentes règles en vigueur en matière de médiation ;
- Identifier les différentes matières susceptibles d'être soumises à la médiation ;
- Identifier les différentes modalités de médiation existantes ;
- Connaître la procédure propre à chaque type de médiation ;
- Identifier les différentes étapes de chaque procédure de médiation ;
- Définir les pouvoirs, droits et missions du médiateur, des parties et de leurs conseils ;
- Connaître le mode de fonctionnement des institutions habilitées à connaître de la médiation ;
- Identifier et traiter les difficultés diverses relatives à la procédure de médiation.

Coût de la formation : 350.000 FCFA

Modalités : Les frais d'inscription couvrent les supports de formation, le matériel pédagogique, les pauses café et déjeuner et les certificats de fin de formation. Les frais de voyage, d'hébergement et de repas (dîner) sont à la charge du participant.

Public cible : La présente session de formation est ouverte aux magistrats, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.

Nombre de participants : Formation payante

Durée de la formation : 05 jours, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017

Lieu : ERSUMA, Bénin.

Nombre de formateurs : 02

Nombre de modérateur : 01

VII- PROGRAMME

Lundi 27 novembre 2017	
08h30 - 09h00	Arrivée et installation des participants
09h00 - 09h30	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> - Mot du Représentant de IDC - Mot de bienvenue du Directeur Général de l'ERSUMA - Cocktail d'ouverture
09h30 - 10h00	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du formateur et du programme pédagogique sur la médiation - Présentation des participants et identification de leurs attentes
10h00 - 11h15	Sous-thème 1 : Introduction générale sur les modes alternatifs de règlement de différends <ul style="list-style-type: none"> - Définition - Typologie - Distinction - Rapports - Echanges d'expérience
11h15 - 11h30	Pause-café
11h30 - 13h00	Sous-thème 2 : Généralités sur la médiation <ul style="list-style-type: none"> - Définition et identification de la médiation - Grands principes de la médiation - Domaines de la médiation - Types de médiation - Cadre légal de la médiation dans l'espace OHADA - Echanges d'expériences
13h00 - 14h30	Déjeuner
14h30 - 15h30	Sous-thème 3 : Initiative de la médiation <ul style="list-style-type: none"> - Convention de médiation

	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation et procédures judiciaire - Médiation et procédure arbitrale - Clauses pathologiques - Echanges d'expériences
15h30 - 17h00	Atelier pratique sur la rédaction des conventions de médiation
Fin de la 1^{ère} journée : suspension des travaux	
Mardi 28 novembre 2017	
09h00 - 11h00	Sous-thème 4 : Le médiateur <ul style="list-style-type: none"> - Qualité - Désignation - Mission - Responsabilités - Echange d'expériences
11h00 - 11h15	Pause-café
11h15 - 13h00	Sous-thème 5 : Déclenchement du processus de médiation <ul style="list-style-type: none"> - Avant-médiation - Premier contact et introduction de la médiation - Présentation des faits par les parties - Détermination du différend à médier ou « accord sur le désaccord » - Identification des intérêts et des besoins en jeu - Echange d'expériences
13h00 - 14h30	Déjeuner
14h30 - 16h00	Mises en situation et jeux de rôles sur le déclenchement du processus de médiation
Fin de la 2^{ème} journée : suspension des travaux	
Mercredi 29 novembre 2017	
09h00 - 11h00	Sous-thème 6 : Déroulement de la médiation <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de solutions - Techniques de communication et d'écoute active - Techniques de détachement du raisonnement juridique - Echanges d'expériences
11h00 - 11h15	Pause-café
11h15 - 13h00	Sous-thème 6 : Déroulement de la médiation (suite) <ul style="list-style-type: none"> - Techniques d'«apartés» ou «caucus» - Techniques de sortie d'impasses - Echanges d'expériences
13h00 - 14h30	Déjeuner
14h30 - 16h00	Atelier pratique sur le déroulement de la médiation
Fin de la 3^{ème} journée : suspension des travaux	
Jeudi 30 novembre 2017	
09h00 - 11h00	Sous-thème 7 : Dénouement de la médiation <ul style="list-style-type: none"> - Accord de médiation : contenu et portée - Formalisation de l'accord de médiation - Echanges d'expériences
11h00 - 11h15	Pause-café

11h15 - 13h00	Sous-thème 7 : Dénouement de la médiation (suite) <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des procès-verbaux - Echanges d'expériences
13h00 - 14h30	Pause-déjeuner
15h00 - 17h00	Atelier pratique sur la rédaction des accords et procès-verbaux de médiation
Fin de la 4^{ème} journée : suspension des travaux	
Vendredi 01^{er} décembre 2017	
09h00 - 11h00	Sous-thème 8 : Exécution des accords de médiation <ul style="list-style-type: none"> - Force obligatoire de l'accord de médiation - Recours contre l'accord de médiation - Force exécutoire et exécution des accords de médiation - Echanges d'expériences
11h00 - 11h15	Pause-café
11h15 - 12h00	Revue des discussions et perspectives / Préparation du rapport
12h00 - 13h00	Cérémonie de clôture des travaux <ul style="list-style-type: none"> - Mot des participants - Remise des certificats de formation - Mot de remerciement du Représentant de IDC - Discours de clôture du Directeur Général de l'ERSUMA
13h00 - 14h30	Déjeuner de clôture
14h30 - 17h00	VISITE TOURISTIQUE OPTIONNELLE